

**COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
PROCÈS-VERBAL

6^e séance tenue le 23 novembre 2022 à 16 h
Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

France Bélisle, coprésidente – Mairesse
Anik Des Marais, vice-présidente – Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5)
Jean Lessard – Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)
Claude Fortin – Organisme, environnement
Jessey Desjardins – Organisme, communauté économique
Chanel Lacroix – Organisme, communauté économique
Inès Bosse-Thompson – Citoyenne
Mathieu Charron – Citoyen
Lise Filiatrault – Citoyenne
Julia Ostertag - Organisme, environnement (remplaçante désignée)

Secrétaire

Frédéric Vandal — Chef de service, Service de transition écologique

Ressources internes

Catherine Marchand — Directrice générale adjointe
Simon Rousseau – Directeur général
Audrey-Anne Brûlé — Coordinatrice de projets écologiques, Service de transition écologique
Geneviève Michon — Coordinatrice de projets écologiques, Service de transition écologique

ABSENCES :

Membres

Séance publique

16 h

1. Mot de bienvenue

La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 16 h.

Compte tenu du départ de M. Bureau, le poste qu'il occupait sera offert auprès des organismes.
La rencontre du 6 décembre est annulée. Les prochaines rencontres se tiendront en 2023.

- a) Mise à jour concernant l'accueil d'un panel de conférenciers
M. Charron indique que les travaux du comité avancent bien et que l'évènement pourrait se tenir en début de 2023.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modifications.

3. Dépôt et suivi du procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022

- a) Point 8. Présentation : Règlementation sur les pesticides et épandage au Bti.
Il est demandé d'apporter deux ajustements au point 8 :

PRÉSIDENTE

SECRETARE

- La majorité des membres ont invoqué le principe de précaution concernant le Bti. Certains souhaitent pouvoir avoir la revue de la littérature que doit produire le MFFP, avant de se prononcer. Une majorité propose de suspendre l'arrosage en 2023. Cet arrêt permettrait de procéder à une évaluation de l'impact de l'épandage effectué depuis 1996. Un membre mentionne que les drapeaux rouges soulevés sont suffisants pour justifier une nouvelle approche alors qu'un autre souligne que, selon lui, il n'y a pas de risque irréversible qui justifierait d'invoquer le principe de précaution pour suspendre ou cesser l'épandage.
 - Un autre ajout est demandé au dernier paragraphe du point 8 :
L'absence d'expertise pour le Bti au sein de la Ville de Gatineau justifie le fait que la veille scientifique annoncée en 2021 n'a pas eu lieu et n'aura pas lieu. Ce sont les rapports attendus du MEFFP qui remplaceront la vigie initialement prévue.
- b) Des ajouts sont proposés pour le point 9 :
- Il est proposé de diminuer les coûts de gestion pour la ville et les organisations en augmentant à au moins \$10,000 le montant des projets éligibles au ratio de financement 75/25;
 - Les délais de réponse sur les décisions de financement, les délais dans la signature des protocoles d'entente et l'échéancier peu propice à la mise en œuvre des projets pendant les mois où la température est plus clémente ont été soulevés.
 - Il a été suggéré de simplifier la production des rapports et de reddition de compte, et s'en tenir à ce qui sera vraiment nécessaire et utilisé par la Ville.

Le procès-verbal du 20 octobre 2022 sera révisé et soumis au membre de la commission.

4. Période de questions de citoyennes et citoyens (30 min)

Il est fait mention de la procédure pour participer à la commission :

Les citoyens doivent s'enregistrer pour participer à la vidéoconférence et soumettre leur question à l'avance, s'il le désire.

Citoyens présents :

Mme Monique Bisson de Gatineau sans pesticide;

Compte tenu que, lors de la première séance de la commission du 3 mai dernier, il a été décidé de sortir l'épandage du pesticide et du Bti et de la charte de la biodiversité pour permettre à la commission de recommander au conseil municipal, à la fin de 2022, un règlement sur les pesticides incluant le Bti.

Compte que lors de la séance 14 septembre en réponse à une question d'un membre de Gatineau sans pesticides, sur l'adoption d'un règlement en 2023. Mme la présidente a répondu qu'elle ne croyait pas à une mise en œuvre pleine et entière en 2023 d'un tel règlement;

Compte que lors de la séance du 20 octobre, Mme la présidente a parlé d'un vote au conseil municipal au printemps 2023 en vue de l'adoption d'un tel règlement, pour une application à l'été 2023.

Compte que vers les mois de février ou de mars, des contribuables signent des contrats avec des entreprises pour l'épandage des pesticides à des fins esthétiques sur leurs pelouses.

La question est la suivante : quel échéancier envisagez-vous pour faire adopter par le conseil municipal, un règlement sur les pesticides, incluant le Bti et l'application de celui-ci en 2023 ? Et ce, pour faire évidemment de Gatineau une Ville en santé sans pesticides et une Ville respectueuse de la biodiversité.

En réponse, les prochaines étapes seront les suivantes :

- Au début de l'hiver 2023: finalisation de la rédaction de l'ébauche du règlement,
- Hiver/printemps 2023 : révision du règlement avec les Services impliqués,
- Printemps/été 2023 :
 - Présentation de l'ébauche du règlement à la CELCC,
 - Dépôt d'une proposition de règlement et
 - Campagne de sensibilisation,
- Été 2023 : Entrée en vigueur du règlement.

Il est rappelé que l'échéancier est inclus dans la présentation de la dernière séance. Pour le Bti, on est en attente de la revue de littérature.

M. Jean-Marc Emery du Club des ornithologues de l'Outaouais

M. Emery espère que la Webdiffusion reprendra rapidement au bénéfice des citoyens qui ne peuvent pas se libérer la même journée.

M. Emery constate qu'il n'a toujours pas reçu de réponse à ses cinq questions concernant l'application du programme du contrôle biologique des moustiques.

À titre de président du club des ornithologues de l'Outaouais qui dispose de plus de 400 membres en Outaouais, dont 300 à Gatineau, M. Emery remercie la Ville d'avoir donné l'occasion de soumettre un texte de réflexion dans le cadre de la consultation pour l'application de la charte de la biodiversité. À l'aube de la COP15, on croit que les informations qu'il contient permettent de mieux comprendre certains enjeux et certaines approches liés à la protection de la biodiversité. Il fournit des renseignements précieux et sept recommandations pertinentes. M. Emery invite les membres de la commission à en prendre connaissance.

M. Emery souligne que le rapport qui fera l'objet de discussion: résultat de la 1^{re} étape de la consultation, peut-être omet un point d'information. Les organismes qui participaient aux mêmes groupes de discussion regrettaient le manque d'ambition et d'engagements des énoncés proposés par la Ville. Il était ressorti que la Ville devrait viser plus haut et se doter d'une vraie vision en faveur de la biodiversité.

Finalement, est-ce que la commission inclura dans son plan de travail les démarches pour que la Ville de Gatineau obtienne la certification « Ville amie des oiseaux »? Cela nous a souvent été promis, mais la mention ne faisait pas partie des documents budgétaires contrairement aux mentions « Ville amie des abeilles et Ville amie des monarches ». Les trois ne sont pas en compétition. Elles sont pertinentes et complémentaires.

En réponse :

Le conseil municipal considère importante et pertinente la webdiffusion. Lors de l'étude du budget de décembre prochain, un montant sera réservé afin de conserver cet outil.

Actuellement, on recueille les informations auprès des différents Services afin de répondre aux cinq questions de M. Emery.

La mention Ville amie des oiseaux sera intégrée au plan d'action de la Biodiversité 2024-2027 sur la base du texte de réflexion soumis par le club des ornithologues de l'Outaouais. Le rapport ainsi que le texte de réflexion qui sera transmis aux membres de la commission.

L'objectif de la charte est de faire l'énoncée de principes et orientations provenant des consultations. Un plan d'action viendra définir des actions, des cibles et un échéancier. Ces deux éléments sont complémentaires.

Des discussions auront lieu dans le cadre de l'année de transition de la charte de la biodiversité. Des consultations auprès des citoyens sont prévues.

Mme Monique Pellerin – Gatineau sans pesticides

Mme Pellerin s'inquiète de l'annulation de la rencontre du mois de décembre et souhaite savoir à quel moment la commission prendra acte du règlement sur les pesticides compte tenu de la courte période entre son élaboration et son application en été 2023.

En réponse :

On indique qu'une ébauche de calendrier pour l'année 2023 sera soumise à la séance de la commission du mois de janvier. Il contiendra les sujets qui seront traités par la commission au cours de l'année 2023, incluant des éléments de réponse concernant le règlement des pesticides.

Mme Charon de Coalition biodiversité - Non au Bti

La Ville de Gatineau attend le document d'orientation du gouvernement provincial. Mme Charon indique qu'on ne peut attendre du gouvernement provincial plus que le principe de précaution, soit ne pas utiliser le Bti par manque de donnée.

Plusieurs villes de la province ont cessé l'usage du Bti. Mme Charon invite la Ville de Gatineau en tant que quatrième plus grande ville au Québec à cesser l'usage du Bti en 2023.

En réponse :

Cette piste est en cours d'analyse. La Ville de Gatineau est actuellement en contact avec la Ville de Longueuil afin de recueillir des informations à ce sujet.

Questions écrites des citoyens

Mme Griffith du comité de l'arbre et des boisés du Manoir des trembles – amis du corridor Champlain

Au début décembre, le Canada accueillera la conférence des Nations unies sur la biodiversité. La plus grande conférence sur la biodiversité au monde. Au fur et à mesure que la Ville de Gatineau s'étend et se développe, elle a un rôle énorme à jouer pour protéger les formes de vies avec lesquelles nous cohabitons. Cependant, je crains que dans ce que je considère comme un élan désespéré pour construire plus de logements à Gatineau, on sacrifie la nature et les espaces verts sans plan concret pour un meilleur équilibre. Je vois des zones humides, des boisés de protection et des corridors verts être détruits en l'absence de réglementation effective pour les protéger. Comme de plus en plus de gens viendront vivre à Gatineau, nous devons nous assurer que la Ville reste un endroit viable, et ce tant pour les humains que pour les autres espèces. Il faut un plan concret, des outils efficaces pour protéger les habitants, les espaces verts, les zones humides et nos cours d'eau. Je crains que la charte de la biodiversité ne soit pas à la hauteur de ces éléments importants comme nos autres règlements et outils pour protéger les habitats naturels et les corridors écologiques à Gatineau.

La Ville de Gatineau peut contrôler la façon dont elle change et se développe et je vous demande instamment de prendre des moyens pour le faire. Dans quel type de ville désirez-vous vivre dans 30 ans?

En réponse :

Si ce n'est déjà fait, Mme Griffith pourra faire valoir ces éléments dans le cadre des consultations qui sont en cours pour la charte de la biodiversité. Des orientations assorties d'un plan d'action seront élaborées par la suite.

Une activité concernant la biodiversité organisée a été organisée par la députée de Pontiac, Mme Sophie Chatel. Mme la mairesse et Mme Brulé y ont participé. Les éléments soulevés par Mme Griffith sont suivis de très près par la Ville qui souhaite faire converger l'ensemble des préoccupations des citoyens et connaître ce que nos voisins des autres MRC effectuent.

Il est à noter que les corridors écologiques et les milieux humides hydroconnectés sont protégés à Gatineau depuis quelques années.

5. Présentation : Charte de la biodiversité – Résultats de la première étape de consultation - point d'information

Mme Brulé présente les résultats des consultations sur Charte et le plan d'action en biodiversité 2024-2027 le document qui se décline comme suit :

- Description des processus de consultation
- Synthèse des résultats des consultations
- Prochaines étapes

Les discussions qui ont suivi la présentation ont permis de faire ressortir les points suivants.

Les activités de consultation permettront de bonifier les énoncés de valeur de la charte de la biodiversité qui sont en cours de rédaction. Le plan d'action et la charte seront donc présentés à la commission au cours de l'année 2023.

Il est demandé que le plan d'action et la charte cheminent ensemble plutôt que de les traiter l'un à la suite de l'autre.

Contenu de la présentation

Lors de consultations la Ville se renseigne pour savoir quel est l'outil et l'approche appropriée afin de recueillir les informations. Lorsque nécessaire, la Ville utilise une expertise externe.

Il faut noter que la Ville souhaite ajouter des ressources à la planification stratégique

Il est suggéré d'ajouter des questions ouvertes afin de mettre en lumière l'engagement et l'acceptabilité sociale des citoyens. Il serait également utile d'inclure les conséquences qui découlent des choix proposés.

Le fait de s'adapter à chaque groupe consulté a été apprécié.

Consultation du secteur privé

Le secteur privé requiert des outils différents, car ses membres préfèrent généralement s'exprimer de manière plus discrète.

Utilisation du PIIA comme outil de conservation

Il est fait mention du PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) comme outil de conservation. C'est un outil à caractère discrétionnaire qui ne constitue pas une norme pour les aménagements.

Actuellement, il y a plusieurs types de PIIA et la refonte du PIIA a pour objectif d'identifier ce qui est spécifique au PIIA.

Si la Ville doit utiliser d'autres outils normatifs, cela doit faire l'objet d'un règlement de zonage, inclus dans des règlements de construction ou dans les devis normalisés lors d'octroi de contrat.

Mesurer l'impact de nos actions sur la conservation de biodiversité

Il est difficile de mesurer les impacts de nos actions sur la biodiversité qui est influencée par plusieurs facteurs sur lequel la Ville n'a pas le contrôle.

Pour les commissions de 2023, la présence de Mme Marchand permettra de nous renseigner sur des éléments des autres commissions qui auront un impact sur la CELLCC. Les ordres du jour seront aménagés en ce sens.

6. Présentation : Plan de gestion de l'eau - Analyse et réflexion

Mme Michon présente le Plan de gestion de l'eau 2024-2028. Les points présentés seront les suivants :

- Plan de gestion de l'eau 2017-2021
 - Faits saillants
 - Orientations
- Plan de gestion de l'eau 2024-2028
 - Vision
 - Collaboration
 - Orientations
- Orientations proposées
- Objectifs et actions proposées
- Consultation et prochaines étapes

Plusieurs questions et commentaires sont exprimés. Les informations suivantes sont mises en relief :

Précédent plan d'action

Le précédent plan d'action pour la gestion de l'eau est disponible sur le site Web de la Ville.

Il est demandé que le bilan du précédent plan d'action soit présenté avec le plan d'action 2024-2028 afin de permettre aux membres de la commission de bien aiguiller les commentaires.

Plusieurs actions à venir sont dans la continuité du plan d'action précédent qui était le premier plan de gestion de l'eau. Ce premier plan visait à faire de l'état de la situation étant donnée en raison du manque de données.

La Transversalité

La notion de transversalité est mise de l'avant. Plusieurs services interviennent à différents niveaux pour un même dossier. De manière générale, Les Services des infrastructures et de l'urbanisme font appel à l'expertise du Service de transition écologique.

La Ville a souhaité illustrer le cycle de l'eau avec les différentes interactions avec les partenaires. Ce qui a été apprécié. Il est suggéré d'inclure le CISSO qui s'occupe des personnes en situation d'itinérance par exemple autour du Ruisseau de la brasserie.

Surverses, déversement et eaux de ruissellement

La Ville est dans l'obligation de faire un plan de réhabilitation des surverses et de gestion des surverses. La Ville est actuellement dans un processus d'obtention de certification d'assainissement en raison du changement des normes gouvernementales.

La gestion du Ruisseau de la brasserie est abordée.

La gestion des ruisseaux est sous la responsabilité du Service des infrastructures. Ce Service effectue les travaux et les suivis nécessaires pour assurer une gestion de l'écoulement des eaux, de prévenir les problèmes d'érosion ou de risque de glissement de terrain. Le plan d'action inclut l'élaboration des portraits des ruisseaux canalisés. De manière générale, le plan vise à avoir un portrait de la qualité de l'eau sur l'ensemble du territoire de la Ville de Gatineau, notamment au niveau des ruisseaux. Suite aux discussions des éléments seront ajoutés pour la restauration des ruisseaux.

Sel se voirie et dépôt à neige

Les sels de voiries et les sites de dépôt à neige font l'objet de réflexion et des actions seront intégrées au plan d'action.

Aménagement de la plage Moussette

Le projet n'a pas pu être réalisé, le comité sur la gestion des plages poursuit les démarches pour la recherche de fonds afin de mener à bien le projet. Une réflexion est en cours pour aborder le suivi des plages pour les prochaines saisons ainsi que la notion des espaces bleus.

Il est demandé de rendre les informations sur la qualité l'eau ainsi que sur les surverses disponibles au grand public.

Croissance de la population et gestions des eaux

Actuellement, le gouvernement provincial ne souhaite pas la construction de nouvelles usines d'eau potable. D'où la mise en place de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable pour que les Villes réduisent la consommation ainsi que la perte d'eau. En ce sens, le ministère des Affaires municipales subventionne uniquement la réhabilitation et la mise aux normes des installations.

La détection des fuites, l'installation des compteurs d'eau dans les ICI (Industries, commerces et institutions), la sensibilisation auprès des citoyens ainsi que la réglementation concernant l'utilisation d'eau sont les mesures qui découlent de l'application de cette stratégie.

Lorsqu'un nouveau projet de construction est approuvé, il y a obligation de consulter le plan directeur qui touche à la fois aux eaux potables, usées et pluviales. Les promoteurs ont l'obligation d'assurer la rétention sur le site des eaux pluviales centennaires. Il existe également des mesures par rapport aux eaux de ruissellement et par rapport à l'impact sur nos réseaux et usines. Les projets sont donc étudiés dans leur ensemble.

Il faut également noter que compte tenu de sa proximité à la province de l'Ontario, les dimensions des conduites exigées à la Ville de Gatineau sont plus grandes, par rapport au reste du Québec.

Il est suggéré de porter une réflexion sur l'emplacement des réseaux techniques urbains (RTU) qui semble nuire à la plantation dans le cadre des nouveaux projets.

Il est mentionné de porter attention au point 6.6 et 6.8 du plan de gestion de l'eau.

Gestion des eaux

De grandes quantités d'eaux sont gérées par l'usine de traitement des eaux usées en raison des réseaux combinés (eaux usées et pluviales). Un travail en amont est effectué afin de réduire les débits d'eau entrant dans les usines grâce au redimensionnement, mesures et techniques de rétention.

Il est fait mention du Rapport de sentinelle outaouais (Garde-rivières outaouais) envoyé par M. Fortin aux membres de la commission.

Le Service de transition écologique est en relation avec les Services responsables des bassins de rétention et des réseaux. Le plan de gestion de l'eau fait mention du suivi des plans d'action de ces Services.

La Ville est dans l'obligation d'évaluer la vulnérabilité des sources d'eau potable. La majorité de ces prises d'eau potable sont au niveau de la rivière des Outaouais. Pour évaluer les impacts des changements climatiques, des modélisations allant jusqu'en 2051 ont été réalisées. La rivière des Outaouais n'est pas un cours d'eau en situation précaire.

Inondation

Suite aux inondations, la Ville a fait la cartographie des zones inondables et travaille avec le gouvernement provincial pour l'élaboration d'un règlement. Une étude est en cours afin d'identifier les mesures à mettre en place pour réduire et mieux protéger les secteurs déjà construits.

Au cours de l'année prochaine, les rôles et responsabilités ainsi que les outils à la disposition de la commission seront éclaircis.

7. Plan de travail et calendrier 2023

La charte de la biodiversité, le plan climat et le plan de gestion de l'eau seront inclus au calendrier de la commission 2023.

Il est proposé aux membres de la commission de soumettre des thèmes ou sujets à traiter au cours de la prochaine année. Les points suivants sont suggérés :

- Principale source d'émission de Gaz à effet de serre à Gatineau
 - Bâtiment - Encadrement de l'utilisation du Gaz à Gatineau, Faire le point sur le Mazout,
 - Transport - Densification, étalement urbain, dépendance à l'automobile du point de vue environnemental,
- Écogestes,
- Étude de faisabilité de pépinière urbaine,
- Étude du Bti-pesticides,
- Transversalité : Comment la Ville travaille au niveau de la transversalité,
- Bilan de l'année de transition,
- Mise à jour concernant le site Cook,
- Mise à jour concernant l'inventaire 2020,
- Bilan des gains et actions effectuées en 2022, mise en contexte,
- Établir un échéancier avec le calendrier et le plan de travail,
- Cohérence de notre calendrier avec des saisons (Règlement sur les pesticides et saison estivale)
- Cohérence avec la commission de l'agriculture compte tenu des enjeux similaires (déversement agricole, mise en relief des enjeux différents dans un contexte urbain et rural).

Il est également proposé :

- d'utiliser le plan climat comme moteur de promotion et d'engagements des citoyens.
- d'aborder les sujets avec la lentille de justice sociale.
- d'avoir une rencontre hors calendrier afin d'expliquer la structure administrative et avoir une meilleure vision de la transversalité au niveau des Services de la Ville.

Il est suggéré d'avoir un échange par courriel pour faire l'ébauche d'un plan de travail pour le mois de janvier.

8. Varia (10 min)

a) Fonds vert 2023

Il faut un membre de la commission afin de compléter le comité de sélection du Fonds vert 2023. Un courriel sera envoyé cette semaine aux fins d'informations. Le comité doit siéger au courant du mois de décembre.

b) Poste de directeur du Service de transition écologique

Le processus d'embauche est à l'étape finale.

9. Prochaine séance

26 janvier 2023

10. Levée de la séance

La séance est levée à 19 h 14.